

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1262

15 mai 2015

SOMMAIRE

AOF 1 S.à r.l.	60545	Licorne S.A.	60533
Arcipelagos SICAV	60530	Live In the World S.A.	60533
Babcock & Brown European Investments S.à.r.l.	60574	Magnum Investments S.A.	60532
Bock Capital Investors S.à r.l.	60534	Maritime Holdings Lu S.à r.l.	60533
Capital Opportunity S.A.	60547	Melbilux S.A. SPF	60532
Caymus Holding S.à r.l.	60535	Micheline Invest S.A. - SPF	60576
Datagest	60556	Moselle Real Estate Sàrl	60534
DCC Funding S.à r.l.	60530	N1ghtfor S.à r.l.	60576
Dell Promotions S.à r.l.	60531	Pecoma Actuarial and Risk S.A.	60535
Dome 3 0909 S. à r.l.	60531	Pecoma International S.A.	60535
DZ Privatbank S.A.	60530	PineBridge Alternative Investments Fund SICAV-SIF	60535
Epic Holdco S.à r.l.	60542	Prostar S.A.	60537
Esperanto Infrastructure Holding II S.à r.l.	60548	Reviva Capital S.A.	60537
Fresco Investments S.à r.l.	60557	Royal Hamilius-Résidence n° 2 S.A.	60537
Hermes Finance AG	60531	Syntegra Investments III S. à r.l.	60536
Imerys Minerals International Sales	60541	Taz Ressources & Systemes S.A.	60536
Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	60539	T-Comalux S.A.	60538
Lands Improvement Holdings Luxembourg S.à r.l.	60532	Terra Forest s.à r.l.	60537
Les Ateliers Joailliers S.A.	60531	Tesla Motors Luxembourg S.à r.l.	60538
Liberation Management S.A.	60534	TheHelpingCompany S.A.	60538
		Urban Holding S.A.	60536
		Viper Holdings S.à r.l.	60535

DCC Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 121.909.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015048320/14.

(150055782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

DZ Privatbank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 15.579.

Die Generalversammlung hat mit Wirkung vom 06. März. 2015 als neues Mitglied des Aufsichtsrates.

Herrn Karl-Heinz Dreher, Marktplatz 2; D-79312

Emmendingen;

bestellt.

Die Dauer des Mandates ist bis zur Generalversammlung im Jahre 2016 begrenzt.

Des Weiteren informieren wir darüber, dass das Aufsichtsratsmandat von Herr Werner Grossmann zur Generalversammlung am 06. März 2015 endete.

Die Anschrift von Herrn Werner Lies hat sich auf folgende Adresse geändert:

D-94405 Landau, Lindenstraße 5.

Référence de publication: 2015048339/16.

(150055794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Arcipelagos SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 98.520.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue exceptionnellement en date du 27 février 2015 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Luigi FERA, avec adresse professionnelle au 5, Via Bagutti - CH-6900 LUGANO - Suisse;
- Carlo Sagramoso, avec adresse professionnelle au 2A, Via Trevano - CH-6900 LUGANO - Suisse;
- Gianluigi Sagramoso, avec adresse professionnelle au 2A, Via Trevano - CH-6900 LUGANO - Suisse;
- Eric Chinchon, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean Pierre Brasseur - L-1258 LUXEMBOURG - Grand-Duché de Luxembourg.

2. Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf - L-2220 Luxembourg - Grand Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2015.

Mamer, le 4 mars 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015048163/24.

(150055511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Les Ateliers Joailliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.991.

Je vous informe que notre siège social change d'adresse et sera au 3 Boulevard Royal, 2449 LUXEMBOURG
Le 30 MARS 2015.

H.Bailly.

Référence de publication: 2015048584/9.

(150055949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Hermes Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Me Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015048463/10.

(150056009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Dome 3 0909 S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.704.

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 30 mars 2015 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young SA a été renouvelé pour l'exercice social de la Société s'achevant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Dome 3 0909 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015048312/13.

(150056116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Dell Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 335, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.300.

Suite à une convention de cession de parts sociales conclue sous-seing privé en date du 18 mars 2015 et acceptée par la Gérante au nom de la Société, il résulte que le capital social de la société DELL PROMOTIONS S.à r.l., représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR chacune est désormais détenu comme suit:

- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois AMAZEN S.à r.l., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 335, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194 673	50 parts sociales
- La société anonyme TICHE S.A., avec siège social à L-3225 Bettembourg, 216, Zone Industrielle Scheleck 2, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168 052	50 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 mars 2015.

Amanda MICHELINI

Gérante

Référence de publication: 2015048326/22.

(150055404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Magnum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 67.979.

Les actionnaires de MAGNUM INVESTMENTS SA, qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 16 février 2015 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, avec adresse professionnelle à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme administrateur de la société.

MAGNUM INVESTMENTS SA

Référence de publication: 2015048618/13.

(150055454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Melbilux S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 184.156.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 05 janvier 2015 que le siège social a été fixé au no. 20, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, à partir du 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015048628/14.

(150055944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Lands Improvement Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.061.

1. Extrait des résolutions du conseil de gérance du 11 mars 2015:

- Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- la dénomination sociale de l'Associé Unique de la Société, MGP Empire S.à r.l., a été modifiée et devient BR Empire S.à r.l. (l'«Associé Unique») avec effet au 10 décembre 2013.

- le siège social de l'Associé Unique a été transféré au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Delloula Aouinti a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Monsieur Joel Davidson a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour la Société

Joel Davidson

Gérant

Référence de publication: 2015048560/27.

(150055885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Licorne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 106.655.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 29 juin 2012

L'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de directeur général d'Olivier Kuchly, avec résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2015 sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de François Gonzalez, avec résidence professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer L-1520 Strassen, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2015 sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2015048587/15.

(150056000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Maritime Holdings Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 180.551.

—
EXTRAIT

En date du 20 février 2015, les associés de la Société ont:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015048610/17.

(150055284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Live In the World S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 164.376.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 Mars 2015

1. Mr. Mauro CADORIN a démissionné de son mandat de administrateur class B avec effet au 29 Décembre 2014.
2. Mr. Jean-Marie Bettinger a démissionné de son mandat de administrateur class B avec effet au 29 Décembre 2014.
3. Mr. Goncalo Afonso DIAS MADALENO a démissionné de son mandat de administrateur class A avec effet au 29 Décembre 2014.

4. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société suivant:

Live in the World S.A.

5, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 30.03.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Live in the World S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015048589/22.

(150055488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Moselle Real Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 146.176.

Die Erweiterung der Liste der für die Gesellschaft Zeichnungsberechtigten sowie deren Befugnisse und der Modus ihrer Vertretungsberechtigung für die Gesellschaft gegenüber Drittpersonen wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. März 2015.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015048616/15.

(150055551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Liberation Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 148.700.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions de l'Actionnaire unique adoptées à Bertrange le 6 mars 2015

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur unique de Monsieur Gabriel JEAN demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de 2021.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2021.

Bertrange, le 6 mars 2015.

Pour LIBERATION MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2015048586/16.

(150055198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Bock Capital Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.389.677,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

Extrait des résolutions des associés du 27 février 2015

Veillez noter que suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 février 2015, le changement suivant est eu lieu:

- Acceptation de la démission de Monsieur Keith Greally avec effet au 27 février 2015.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de classe A);

- M. Thomas Alber, (gérant de classe A);

- M. Jeffrey Hadden, (gérant de classe A);

- M. Russell Proffitt-Perchard, (gérant de classe B);

- M. Maxence Monot, (gérant de classe B);

- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de classe B);

- M. Amine Zouari, (gérant de classe B);

- M. Simon Barnes, (gérant de classe B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048180/23.

(150055585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Pecoma Actuarial and Risk S.A., Société Anonyme,
(anc. Pecoma International S.A.).**

Siège social: L-3372 Leudelange, 11-13, rue Jean Fischbach.
R.C.S. Luxembourg B 70.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2015.
Référence de publication: 2015048724/10.
(150055212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Viper Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 163.447.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2015048864/11.
(150055896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Caymus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 180.704.

L'adresse de Torex Gold Resources Inc., associé unique de la Société, a changé et se situe désormais à 130 King St. West, Suite 740, M5X 2A2 Toronto, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Caymus Holding S.à r.l.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2015048226/12.
(150055398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**PineBridge Alternative Investments Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 180.415.

- Démission de M. Roman Hackelsberger en qualité d'administrateur avec effet au 9 décembre 2014.
- Nomination de M. Anders Faergemann, employé privé, né le 30 novembre 1970 à Roskilde, Danemark ayant son adresse professionnelle au 33, St Mary Axe, London, EC3A 8AA, Royaume-Uni en tant qu'administrateur avec effet au 08 janvier 2015 et pour une période de temps indéterminé.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- M. Kamala Anantharam, administrateur
- M. George Hornig, administrateur
- M. David Giroux, administrateur
- M. Anders Faergemann, administrateur
- M. Alain Guérard, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015048706/20.
(150055306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Urban Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.697.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 mars 2015 au siège social de la société que l'assemblée générale ratifie la composition du Conseil d'Administration comme suit:

- Mission Bay (Luxembourg) S.à.r.l., RCS B 125.844, demeurant au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg
- Monsieur Benjamin Bodig, demeurant au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- Madame Colette Wohl, demeurant au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Les mandats expirent lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015048859/17.

(150055418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Syntegra Investments III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 109.690.

—
Extrait des résolutions des décisions de l'associé unique de la société Syntegra Investments III S.à r.l. du 3 septembre 2014

1. Transfert de cent vingt-six (126) parts sociales dans Syntegra Investments III S.à r.l., ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune et détenus par Syntegra Investment Holding III S.à r.l., une société constituée selon la loi luxembourgeoise, enregistrée sous le numéro B 109689 et ayant son siège social à Luxembourg, 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, vers Syntegra Capital Fund III LP, une société constituée selon la loi anglaise, enregistrée sous le numéro LP9577 et ayant son siège social à 17 Hanover Square, Londres, W1S 1HU Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015048787/18.

(150055272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Taz Ressources & Systemes S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 64.222.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 26 mars 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- TAZ RESSOURCES & SYSTEMES SA, avec siège social à L-1219 Luxembourg -23, rue Beaumont, dénonce en date du 19 juin 2013,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître Stéphanie GUERISSE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 16 avril 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Stéphanie GUERISSE

Le liquidateur

Référence de publication: 2015048840/19.

(150053972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Terra Forest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7624 Larochette, 11A, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 77.865.

Les comptes annuels au 11 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015048841/10.

(150056075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Prostar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.649.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 février 2015

En date du 12 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015048740/13.

(150055657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Reviva Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.599.

Assemblée Générale des actionnaires du 25 mars 2015

Faisant suite aux décisions prises pendant l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 mars 2015, il a été décidé de prolonger les mandats des actuels membres du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui approuve les comptes annuels au 31 décembre 2015, et qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Zia Hossen a été nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Paul Embleton, Monsieur Árni Tómasson, Monsieur Ari Danielsson, Monsieur Kristján Óskarsson ont été nommés Administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015048746/15.

(150055597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Royal Hamilius-Résidence n° 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.505.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 25 mars 2015 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Raffaele Guiducci a été révoqué avec effet immédiat;

et

- Monsieur Christophe Boving, né le 1^{er} février 1969 à Decazeville (France) demeurant Avenue d'Orbaix 14, 1180 Uccle (Belgique) a été nommé nouvel administrateur de la Société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015048755/16.

(150055357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

TheHelpingCompany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 182.492.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom Freitag, 13.03.2015

Der alleinige Aktionär hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. René THILL wurde als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung abberufen

2. Zum neuen Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchführung wurde Celos Invest AG, 90, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, Register Nummer B 142 128, ernannt. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfindet.

Luxemburg, den 13.03.2015.

Référence de publication: 2015048828/14.

(150055387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Tesla Motors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.573.

En date du 24 mars 2015, le conseil de gérance de la Société a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour la Société

Jean-Jacques Josset

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015048826/16.

(150055734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

T-Comalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 19.366.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 2014 a décidé de:

- renouveler Monsieur Flavio BECCA, né le 18 juin 1962 à Luxembourg, demeurant à L-3369 Leudelange, 1 rue des Prés, dans son mandat d'administrateur et administrateur-délégué de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019;

- renouveler Monsieur Daniel GILLARD, né le 15 décembre 1961 à Malmédy (Belgique), demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 1 rue Peternelchen, dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019;

- renouveler Monsieur Aldo BECCA, né le 1^{er} septembre 1934 à Valtopina/Perugia (Italie), demeurant à c/o Punt ota, Via da la Stazium 12/14, 7504 Pontresina (Suisse), dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019;

- renouveler la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, ayant son siège social à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas depuis son Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2013, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 29.501, dans son mandat de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015048823/24.

(150056145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.442.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as proxyholder of Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158442 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 811 dated April 26, 2011, which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 6, 2015 to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

by virtue of a power of attorney granted by resolutions taken by the Company represented by Isaac Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158322, in its quality of general partner (the General Partner), itself represented by its managers (the Managers) on March 6, 2015.

A copy of said resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Company, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. That the share capital of the Company was, as from December 15, 2014, fixed at six hundred fifty-six thousand seven hundred three Euros and seventy-five cents (656.703,75) represented by one million five hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty (1.598.720) class A ordinary shares, two million seven hundred sixty-one thousand six hundred eighty-six (2.761.686) class B ordinary shares, seventeen thousand six hundred thirteen (17.613) class C ordinary shares and six (6) management shares, all with a nominal value of fifteen cents of Euro (EUR 0,15) each.

II. According to article 5 of the Company's articles of association, the authorized share capital, excluding the share capital which has been subscribed, is set at seven thousand five hundred six Euro and forty-five cents (EUR 7.506,45) represented by fifty thousand forty-three (50.043) shares of any class, with a nominal value of fifteen cents of Euro (EUR 0,15) each.

III. Paragraphs 2 and 3 of article 5 of the Company's articles of association state the modalities of the right of the General Partner to increase the share capital of the Company within the frame of the authorized capital.

IV. That by resolutions taken on March 6, 2015 (the Resolutions), in the frame of the authorized capital, the Managers of the General Partner resolved to effect the authorized capital and to increase the subscribed share capital to the extent of three thousand six hundred fifteen Euro and seventy-five cents (EUR 3.615,75) in order to bring it from its current amount of six hundred fifty-six thousand seven hundred three Euro and seventy-five cents (EUR 656.703,75) to six hundred sixty thousand three hundred nineteen Euro and fifty cents (EUR 660.319,50), by the creation and issuance of twenty four thousand one hundred five (24.105) class D shares with a nominal value of fifteen cents of Euro (EUR 0,15) each, and resolved to accept the subscriptions and payments for these new class D shares from the subscribers and for the amounts as shown in the annexes to the Resolutions.

The payment of the subscribed share capital has been made in cash together with a share premium in the aggregate amount of twenty four thousand one hundred five Euro (EUR 24.105,00), which payment has been proved to the Company.

V. Further to this increase of the share capital of the Company, article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association is amended as follows:

Art. 5. "The subscribed share capital of the Company is set at six hundred sixty thousand three hundred nineteen Euro and fifty cents (EUR 660.319,50) represented by one million five hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty (1.598.720) class A ordinary shares (hereinafter the Class A Ordinary Shares), two million seven hundred sixty-one thousand six hundred eighty-six (2.761.686) class B ordinary shares (hereinafter the Class B Ordinary Shares), seventeen thousand six hundred thirteen (17.613) class C ordinary shares (hereinafter the Class C Ordinary Shares), twenty four thousand one hundred five (24.105) class D ordinary shares (hereinafter the Class D Ordinary Shares), and six (6) management shares, all with a nominal value of fifteen cents of Euro (EUR 0,15) each."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le neuvième jour de mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158442 constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 811 en date du 26 avril 2011 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 6 mars 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

en vertu d'une procuration conférée par résolutions prises par Isaac Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158322, en tant qu'actionnaire commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité) représenté par ses gérants (les Gérants), en date du 6 mars 2015,

Les copies desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la Société et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que le capital social en date du 15 décembre 2014 était fixé à six cent cinquante-six mille sept cent trois Euro et soixante-quinze centimes (EUR 656.703,75) représenté par un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt (1.598.720) actions de catégorie A, deux millions sept cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-six (2.761.686) actions de catégorie B, dix-sept mille six cent treize (17.613) actions de catégorie C, et six (6) actions de commandité, toutes d'une valeur nominale de quinze centimes d'Euro (EUR 0,15) chacune.

II. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé, excluant le capital social souscrit, est fixé à sept mille cinq cent six Euro et quarante-cinq centimes (EUR 7.506,45) représenté par cinquante mille quarante-trois (50.043) actions de n'importe quelle catégorie, ayant une valeur nominale quinze centimes d'Euro (EUR 0,15) chacune.

III. Les paragraphes 2 et 3 de l'article 5 des statuts de la Société fixent les modalités d'exercice du droit d'augmenter le capital social par l'Actionnaire Commandité dans le cadre du capital autorisé.

IV. Au terme des résolutions prises en date du 6 mars 2015 (les Résolutions) dans le cadre du capital autorisé, les Gérants de l'Actionnaire Commandité ont décidé de réaliser le capital autorisé et d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de trois mille six cent quinze Euro et soixante-quinze centime (EUR 3.615,75), afin de le porter du montant de six cent cinquante-six mille sept cent trois Euro et soixante-quinze centimes (EUR 656.703,75) à six cent soixante mille trois cent dix-neuf Euro et cinquante centimes (EUR 660.319,50), par l'émission de vingt-quatre mille cent cinq (24.105) actions de catégorie D (les Actions de Catégorie D), d'une valeur nominale quinze centimes d'Euro (EUR 0,15) chacune, et d'accepter les souscriptions et la libération de ces nouvelles Actions de Catégorie D, par les souscripteurs et pour les montants tels que mentionnés en annexes des Résolutions.

Le paiement du capital souscrit a été effectué en numéraire avec une prime d'émission, d'un montant total de vingt-quatre mille cents cinq Euro (EUR 24.105,00), ce qui a été prouvé à la Société.

V. Suite à cette augmentation de capital, le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à six cent soixante mille trois cent dix-neuf Euro et cinquante centimes (EUR 660.319,50) représenté par un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt (1.598.720) actions de catégorie A (ci-après les Actions de Catégorie A), deux millions sept cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-six (2.761.686) actions de catégorie B (ci-après les Actions de Catégorie A), dix-sept mille six cent treize (17.613) actions de catégorie C (ci-après les Actions de Catégorie C), vingt-quatre mille cent cinq (24.105) actions de catégorie D (ci-après les Actions de Catégorie D), et six (6) actions de commandité, toutes d'une valeur nominale de quinze centimes d'Euro (EUR 0,15) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mars 2015. Relation: EAC/2015/6521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015048490/126.

(150055762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Imerys Minerals International Sales, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 52.699.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de février.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Imerys Minerals International Sales, (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.699, constituée suivant acte reçu de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2 du 2 janvier 1996.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 décembre 2013 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 219 du 24 janvier 2014.

L'assemblée a été présidée par Me Jean-Bernard Spinoit, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Alexandre Rischard, juriste, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant donc été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexée au présent document afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que des un million sept cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-une (1.786.181) actions émises, l'intégralité des actions étaient représentées à la présente assemblée.

III. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée et ont renoncé à leur droit de convocation préalable à l'assemblée de sorte que cette dernière peut statuer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

Modification de l'objet social de la Société et modification en conséquence de l'article 4 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet le commerce de tous minéraux, substances minérales et leurs dérivés ainsi que, plus généralement, l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales, mobilières, immobilières et industrielles se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet précité ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur de droits intellectuels dont notamment les brevets et know-how, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés en commandite par actions et peut agir en tant que gérant commandité de sociétés en commandite par actions.».

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires a adopté la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence les statuts de la Société tel que défini dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, sont estimés à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, les comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-B. SPINOIT, A. RISCHARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 février 2015. Relation: 1LAC/2015/6014. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015048481/64.

(150055252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Epic Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.543.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of the month of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Europa Real Estate IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172.857,

here represented by Mrs Maud MARTIN, prenamed, by virtue of a proxy dated March 16, 2015, hereto annexed.

2. Europa Real Estate IV (No.2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172.861,

here represented by Mrs Maud MARTIN, prenamed, by virtue of a proxy dated March 16, 2015, hereto annexed.

3. PINNACLE B.V. a company duly organised and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Muiderstraat 1, (1011 PZ) Amsterdam, The Netherlands and registered with the Netherlands Chamber of Commerce under registration number 51493640,

here represented by Mrs Maud MARTIN, prenamed, by virtue of a proxy dated March, 15, 2015, hereto annexed and

4. BLUEBERRY PROPERTIES B.V., a company duly organised and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Jan van Goyenkade 12, 1075 HP Amsterdam, the Netherlands and registered with the Netherlands Chamber of Commerce under registration number 61373028,

here represented by Mrs Maud MARTIN prenamed, by virtue of a proxy dated March 16, 2015, hereto annexed.

Such appearing parties are the shareholders of EPIC Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand euros (EUR 20,000) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 175.543 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 19 February 2013 and whose articles of association (the "Articles") were published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 982, page 47109, on 24 April 2013. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary

on 11 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3149 of 29 October 2014.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the Notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company through contributions in cash by an amount of two euros (EUR 2) in order to raise it from its current amount of twenty thousand euros (EUR 20,000) to twenty thousand two euros (EUR 20,002), by creating and issuing two (2) new shares (together the "New Shares") comprised of:

- one (1) Class A Shares and
- one (1) Class C Shares,

having a par value of one euro (EUR 1) each and issued with a share premium for a global price of three hundred thousand euros (EUR 300,000) and having the rights and obligations determined in the Articles.

The New Shares are subscribed for as follows:

- Europa Real Estate IV S.à r.l. subscribes for one (1) Class A Share, issued with two hundred and ninety-six thousand nine hundred and ninety-nine euros (EUR 296,999) of share premium and fully paid up by a contribution in cash;
- BLUEBERRY PROPERTIES B.V., subscribes for one (1) Class C Share issued with two thousand nine hundred ninety-nine euros (EUR 2,999) of share premium and fully paid up by a contribution in cash.

The others shareholders waive their preferential subscription rights.

Out of the total contribution of three hundred thousand (EUR 300,000), an amount of two euros (EUR 2) will be allocated to the share capital of the Company and an amount of two hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight euro (299'998.- EUR) of share premium will be allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the above mentioned contributions has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twenty thousand two euros (EUR 20,002.-) divided into:

- fifteen thousand nine hundred ninety-one (15,991) Class A Shares;
 - two thousand five (2,005) Class B shares; and
 - two thousand six (2,006) Class C Shares,
- having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept mars.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire"),

a comparu:

- Europa Real Estate IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.857 ("l'Associé Fondateur"),

ici représentée par Madame Maud MARTIN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2015, ci-annexée.

- Europa Real Estate IV (No.2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-

Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.861,

ici représentée par Madame Maud MARTIN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2015, ci-annexée.

- PINNACLE B.V., une société dûment organisée et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 1, Muiderstraat, (1011 PZ) Amsterdam, les Pays-Bas et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro d'immatriculation 51493640,

ici représentée par Madame Maud MARTIN, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2015, ci-annexée et

- BLUEBERRY PROPERTIES B.V., une société dûment organisée et existante selon les lois de des Pays-Bas, ayant son siège social au 12, Jan van Goyenkade, 1075 HP Amsterdam, les Pays-Bas et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro d'immatriculation 61373028,

ici représentée par Madame Maud MARTIN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2015, ci-annexée.

Les parties comparantes sont les associés de EPIC Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille euros (20.000,- EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.543 (la "Société"), constituée par un acte notarié établi par le notaire soussigné, le 19 février 2013, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 982 page 47109 en date du 24 avril 2013. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 11 septembre 2014, non encore publié au Mémorial, numéro 3149 en date du 29 octobre 2014.

Les parties comparantes représentant la totalité du capital social demandent au notaire d'acter des résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social émis de la Société par apports en numéraire d'un montant de deux euros (2,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille euros (20.000,- EUR) à vingt mille deux euros (20.002,- EUR), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales (ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") constituées de:

- une (1) Part Sociale de Catégorie A et
- une (1) Part Sociale de Catégorie C

ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune et émise avec une prime d'émission d'un montant total deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (299.998,- EUR) et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- Europa Real Estate IV S.à r.l., prénommée, souscrit à une (1) Part Sociale de Catégorie A, émises avec une prime d'émission de deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (296.999,-EUR) et entièrement libérées par un apport en numéraire;

- BLUEBERRY PROPERTIES B.V., prénommée, souscrit à une (1) Part Sociale de Catégorie C, émises avec une prime d'émission de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (2.999,- EUR) et entièrement libérées par un apport en numéraire.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

De l'apport total de trois cent mille euros (300.000,- EUR), un montant de deux euros (2,- EUR) sera alloué au capital social de la Société et un montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros (299.998,- EUR) de prime d'émission sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence des apports mentionnés ci-dessus a été apportée au notaire soussigné, qui la reconnaît.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille deux euros (20.002,- EUR) divisé en:

- quinze mille neuf cent quatre-vingt-onze (15.991) Parts Sociales de Catégorie A;
 - deux mille cinq (2.005) Parts Sociales de Catégorie B; et
 - deux mille six (2.006) Parts Sociales de Catégorie C,
- ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: M. MARTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2015. Relation: EAC/2015/6848. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015048364/154.

(150055299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

AOF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.144.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of March.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AnaCap Debt Opportunities Limited, a non-cellular company limited by shares with registered office at PO Box 60, Carinthia House, 9-12 The Grange, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, registered at the Guernsey Registry under number 51048,

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to these minutes.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

1. AOF 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 15,000.-, having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 151.144, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 550 of 15 March 2010 and its articles were amended for the last time by deed of the same notary dated 16 December 2010 and published in the Mémorial number 1158 dated 31 May 2011 (the "Company").

2. The capital of the Company is fixed at fifteen thousand British pounds sterling (GBP 15,000.-), divided into twelve-thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one pound sterling and twenty pence (GBP 1.20) each, all of which are fully paid up.

3. The appearing party is the sole shareholder of the Company and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

4. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the activity of the Company has ceased.

5. In its capacity as sole shareholder of the Company and, to the extent necessary, liquidator of the Company, and based on the interim accounts of the Company as at 28 February 2015 established by the Company's board of managers and hereby approved by the Company's sole shareholder, it declares that, to the best of its knowledge, all the assets of the Company have been realised, so that the Company is not holding any assets anymore and that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for.

6. It agrees to assume on behalf and in the name of the Company, all possible liabilities presently unknown to the Company and/or not entirely paid to date hereof.

7. It declares, for the avoidance of doubt, to take over all assets of the Company to the extent the Company holds any such assets.

8. It resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

9. As a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

10. Full discharge is granted to Ms Audrey Lewis, Mr Malcolm Lindsay Wilson and Mr Hugo Neumann, being the managers of the Company, for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

11. The books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AnaCap Debt Opportunities Limited, une non-cellular company limited by shares, ayant son siège social au PO Box 60, Carinthia House, 9-12 The Grange, St. Peter Port, Guernsey, Îles de la Manche, enregistrée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 51048,

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, sera annexée à l'acte présent.

Laquelle comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter que:

1. AOF 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 15.000,-, qui a son siège social à 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 151.144, a été constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 550 du 15 mars 2010 et ses statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte dudit notaire le 16 décembre 2010 et publié au Mémorial numéro 1158 du 31 mai 2011 (la "Société").

2. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling et vingt centimes de livres sterling (GBP 1,20) chacune, toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

3. La partie comparante est l'associé unique de la Société et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

4. La partie comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité.

5. En sa capacité d'associé unique de la Société et, si nécessaire, en tant que liquidateur, et sur base des comptes intérimaires de la Société en date du 28 février 2015 dressés par le conseil de gérance de la Société et approuvé par la présente par l'associé unique de la Société, la partie comparante déclare que tous les actifs de la Société ont été réalisés de sorte que la Société ne détient plus aucun actif et que tous les engagements de la Société à l'égard de tiers ont été entièrement réglés ou pris en charge;

6. La partie comparante accepte d'assumer au nom et pour le compte de la Société, tout passif actuellement inconnu par la Société et/ou demeurant pas entièrement payée à la date des présentes.

7. La partie comparante déclare, pour éviter toute ambiguïté, de reprendre tous les actifs de la Société dans la mesure où la Société détient des actifs.

8. La partie comparante décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation d'établir un rapport sur les opérations de la liquidation effectuée par le liquidateur de la Société et déclare en conséquence qu'il n'y a aucun besoin de tenir une deuxième assemblée et décide de tenir immédiatement la troisième et dernière assemblée.

9. En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée et que tout registre de la Société comportant l'inscription de l'émission des parts sociales ou des autres titres sera annulé.

10. Une décharge pleine et entière est accordée à Mme Audrey Lewis, M. Malcolm Lindsay Wilson, et M. Hugo Neumann, étant les gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandats sauf en cas de grave négligence ou faute intentionnelle.

11. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8137. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015048161/119.

(150055206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Capital Opportunity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 149.718.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue de manière extraordinaire au siège social le 13 mars 2015:

1) L'Assemblée décide de renouveler aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'actionnaire unique devant se tenir en 2021:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Madame Célia CERDEIRA, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de renouveler à la fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'actionnaire unique devant se tenir en 2021:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976, à Moyeuvre-Grande (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide de renouveler à la fonction du Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'actionnaire unique devant se tenir en 2021:

- la société Revisora S.A. (R.C.S. Luxembourg B 145.505), ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITAL OPPORTUNITY S.A.

Référence de publication: 2015048278/29.

(150055550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Esperanto Infrastructure Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 195.708.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth of March
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 174099,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette by virtue of a power of attorney given under private seal on the 11th of March 2015

Which proxy shall be signed *in varietur* by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The appearing parties, represented as mentioned above, have declared their intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “Esperanto Infrastructure Holding II S.à r.l.”.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company’s object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of

the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, a "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. - Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the entire capital as follows: Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., prenamed, has subscribed to:

twelve thousand five hundred Shares	<u>12,500 Shares</u>
TOTAL: twelve thousand five hundred Shares	12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately 1,500.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company is fixed at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Have been elected as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mrs. Andrea Neuböck-Escher, born on 4 March 1982 in Bad Ischl, Austria, with professional address at 23, rue Aldringen, L - 1118 Luxembourg.

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 25, rue Général Patton, L-2317 Howald; and

2.4 Mr. Michael Anatolitis, born on 13 October 1980 in Lefkosia, Cyprus, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the french translation

L'an deux mille quinze, le treize mars,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174099,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2015.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Esperanto Infrastructure Holding II S.à r.l.".

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option

d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires directs ou indirects de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"). Accessoirement à cette assistance, la Société peut également fournir une assistance administrative et publicitaire à ses Sociétés Apparentées.

4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur des tiers aux obligations de toutes ces Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. contracter des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission d'emprunts obligataires, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. conclure toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser toutes les techniques et tous les instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre tous risques de crédit, les fluctuations du cours de change, les risques de taux d'intérêt et les autres risques.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs pré-décrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR), chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les "Associés" et individuellement comme "l'Associé".

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder au paiement de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales disposent de droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale des Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable à la Société ou aux tiers jusqu'à ce que la cession ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société dispose de fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de

Gérance”, chacun étant individuellement désigné comme “Gérant”). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l’assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l’objet social de la Société.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l’assemblée générale des Associés tombent sous la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s’il y en a) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l’intérêt de la Société le requière ou sur convocation d’un Gérant de la Société. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d’une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, en le désignant comme mandataire par écrit, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d’une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples transmises par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou via un tel moyen de communication) d’entendre et d’être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées lors de cette réunion. Lorsque la décision est prise par voie de conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l’appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance peuvent être signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux (2) Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne à qui de tels pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance lors de cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d’une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique sont documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d’un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu’il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l’exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à constituer en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiennent à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au 31 décembre, un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit, elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire l'entière du capital comme suit:

Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., prénommé, a souscrit à:

Douze mille cinq cents Parts Sociales 12.500 Parts Sociales

TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales 12.500 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement à 1.500,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Ont été nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 M. Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966 à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mme Andrea Neuböck-Escher, née le 04 Mars 1982 à Bad Ischl, Autriche, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 M. Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 25, rue Général Patton, L-2317 Howald; et

2.4 M. Michael Anatolitis, né le 13 Octobre 1980 à Lefkosia, Chypre, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mars 2015. Relation: EAC/2015/6653. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015048353/469.

(150055785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Datagest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.842.

Les statuts coordonnés au 12/02/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/03/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015048318/12.

(150055613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Fresco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 191.408.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of March.

Before US Maître Blanche MOUTRIER, notary public residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Fresco Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, with a share capital of EUR 100,000.- (one hundred thousand euros) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.481,

here represented by Mr David Remy, private employee, with professional address at 46, place Guillaume II L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The entity appearing is the sole shareholder of the Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Fresco Investments” S.à r.l., having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 191.408 (hereafter the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 15 October 2014, published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” number 3524 dated 24 November 2014, page 169122.

The articles of association of the Company (the “Articles”) have not been amended since then.

II. The Company’s share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing sole shareholder, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to create a class B of non-voting mandatory redeemable preferred shares (hereafter the “Class B Non-Voting MRPS”) where to a share premium (hereafter the “Class B Non-Voting MRPS Premium Account”) may be attached, entitling the respective holders to specific financial rights, which terms and conditions are set forth in the amended and restated Articles in the fifth resolution below.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by EUR 137,500.- (one hundred thirty seven thousand five hundred euros), in order to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 150,000.- (one hundred fifty thousand euros) by creation and issue of (i) 87,500 (eighty seven thousand five hundred) new Ordinary Shares (i.e., as further defined in the amended and restated Articles in the fifth resolution below) with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, along with the payment of the related share premium on the Ordinary Shares Premium Account (i.e., as further defined in the amended and restated Articles in the fifth resolution below) whose aggregate value amounts to EUR 1,900,000.- (one million nine hundred thousand euros) and out of which the total amount of EUR 15,000.- (fifteen thousand euros) shall be allocated to the legal reserve of the Company and (ii) 50,000 (fifty thousand) new Class B Non-Voting MRPS with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, along with the payment of the related share premium on the Class B Non-Voting MRPS Premium Account whose aggregate value amounts to EUR 776,800,319.56 (seven hundred seventy-six million eight hundred thousand three hundred nineteen euros and fifty-six cents).

Subscription - Payment

i) Thereupon, Fresco Holdings S.à r.l., prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to:

- the 87,500 (eighty seven thousand five hundred) new Ordinary Shares and to have them fully paid up, along with the payment of a share premium on the Ordinary Shares Premium Account and the allocation to the legal reserve, all of which being fully subscribed and entirely paid-up by contribution in cash as follows: (i) EUR 87,500.- (eighty seven thousand five hundred euros) to the corporate capital increase of the Company related to the issuance of 87,500 (eighty seven thousand five hundred) new Ordinary Shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and (ii) EUR 1,900,000.-

(one million nine hundred thousand euros) to the Ordinary Shares Premium Account of the Company, out of which EUR 15,000.- (fifteen thousand euros) shall be directly allocated to the legal reserve of the Company; and

- the 50,000 (fifty thousand) new Class B Non-Voting MRPS and to have them fully paid up, along with the payment of a share premium on the Class B Non-Voting MRPS Premium Account, all of which being fully subscribed and entirely paid-up by contribution in cash allocated as follows: (i) EUR 50,000.- (fifty thousand euros) to the corporate capital increase of the Company related to the issuance of 50,000 (fifty thousand) new Class B Non-Voting MRPS with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and (ii) EUR 776,800,319.56 (seven hundred seventy-six million eight hundred thousand three hundred nineteen euros and fifty-six cents). to the Class B Non-Voting MRPS Premium Account.

ii) All the new above mentioned Ordinary Shares and Class B Non-Voting MRPS have been fully paid-up in an aggregate amount of EUR 137,500.- (one hundred thirty seven thousand five hundred euros) along with the payment of the related share premium on the Ordinary Shares Premium Account and on the Class B Non-Voting MRPS Premium Account in an aggregate amount of EUR 778,700,319.56 (seven hundred seventy-eight million seven hundred thousand three hundred nineteen euros and fifty-six cents) all of which having been paid-up by contribution in cash, evidence of which has been given to the company.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Ordinary Shares	Share premium attached to Ordinary Shares (€)	Total number of Class B Non-Voting MRPS	Share premium attached to Class B Non-Voting MRPS (€)	Share capital (€)
Fresco Holdings S.à r.l.	100,000	1,900,000.-	50,000	776,800,319.56	150,000.-
TOTAL:	100,000	1,900,000.-	50,000	776,800,319.56	150,000.-

Third resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 150,000.- (one hundred fifty thousand euros) represented by:

(i). 100,000 (one hundred thousand) ordinary voting shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each (hereafter the "Ordinary Shares"); each holder of an Ordinary Share is hereafter individually referred to as an "Ordinary Shareholder"; and

(ii). 50,000 (fifty thousand) class B non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each (hereafter the "Class B Non-Voting MRPS");

the Ordinary Shares and the Class B Non-Voting MRPS are collectively hereinafter referred to as the "Shares"; each holder of a Class B Non-Voting MRPS is hereafter individually referred to as a "Class B Non-Voting MRPS Holder"; the Class B Non-Voting MRPS Holders together with the Ordinary Shareholders, are collectively hereinafter referred to as the "Shareholders".

Fourth resolution

The sole shareholder resolved:

(i) to define the concept of Ordinary Shares Premium Account and Class B Non-Voting MRPS Premium Account and consequently to amend article 5 of the Articles;

(ii) to define the rights attached to the Ordinary Shares and the Class B Non-Voting MRPS; and

(iii) to amend the conditions and modalities of the distribution.

Fifth resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions, the sole shareholder resolved to fully amend and restate the Articles as follows and has thus requested the undersigned notary to enact the following amendment and full restatement of the Articles:

"Chapter I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Fresco Investments S.à r.l.", which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary

general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.2. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is (i) the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

3.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).

3.3 In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

3.4 In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

3.5 The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements.

3.6 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital - Shares - Redemption

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 150,000.- (one hundred fifty thousand euros) represented by:

(i). 100,000 (one hundred thousand) ordinary voting shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each (hereafter the "Ordinary Shares"); each holder of an Ordinary Share is hereafter individually referred to as an "Ordinary Shareholder"; and

(ii). 50,000 (fifty thousand) class B non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each (hereafter the "Class B Non-Voting MRPS");

the Ordinary Shares and the Class B Non-Voting MRPS are collectively hereinafter referred to as the "Shares"; each holder of a Class B Non-Voting MRPS is hereafter individually referred to as a "Class B Non-Voting MRPS Holder"; the Class B Non-Voting MRPS Holders collectively with the Ordinary Shareholders, are collectively hereinafter referred to as the "Shareholders".

5.2. Any share premium paid on the Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Shares premium account (hereafter the "Ordinary Shares Premium Account"), and the Company shall book in such account, the amount or value of any premium paid on the Ordinary Shares, any additional capital surplus contributed by the Ordinary Shareholders to the Company and any amount allocated to such Ordinary Shares Premium Account in accordance with the Articles. Any amount booked in the Ordinary Shares Premium Account (unless totally or partially allocated to the legal reserve) constitute a sum available for distribution of dividends or any other form of distribution on the Ordinary Shares. The available amount booked in the Ordinary Shares Premium Account can be used to make a distribution or repaid from time to time upon decision of the Board of Managers or the Shareholders, as further detailed in Article 19.

5.3. Any share premium paid on the Class B Non-Voting MRPS shall be booked in a Class B Non-Voting MRPS premium account (hereafter the "Class B Non-Voting MRPS Premium Account"), and the Company shall book in such account, the amount or value of any premium paid on the Class B Non-Voting MRPS, any additional capital surplus contributed by the Class B Non-Voting MRPS Holder to the Company and any amount allocated to such Class B Non-Voting MRPS Premium Account in accordance with the Articles. Any amount booked in the Class B Non-Voting MRPS Premium

Account can be repaid from time to time to the Class-B Non-Voting MRPS Holders upon decision of the Board of Managers. For the avoidance of doubt, the Class B Non-Voting MRPS Premium Account is exclusively reserved to the Class-B Non-Voting MRPS Holders.

5.4. Ordinary Shares may be issued or cancelled at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the Ordinary Shareholders' meeting adopted by the majority in number of the Ordinary Shareholders representing three quarters of the Ordinary Shares of the Company.

5.5. Class B Non-Voting MRPS may be issued or cancelled at any time by a decision of the sole Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting adopted by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the share capital of the Company, including at least a majority in number of the Class B Non-Voting MRPS Holders representing three quarters of the Class B Non-Voting MRPS.

Art. 6. Shares.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is recognized per Share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Each Ordinary Share confers an identical voting right and each Ordinary Shareholder has voting rights commensurate to its/his/her shareholding. The Company may only issue Ordinary Shares having each an equal voting right.

6.3. By exception, when and only when all the Shares issued by the Company are held by a single Shareholder, the Company may resolve to issue Class B Non-Voting MRPS or convert existing Ordinary Shares into Class B Non-Voting MRPS. Such Class B Non-Voting MRPS shall have no voting rights and shall never be taken into account for the calculation of the quorum or majority requirements, save for resolutions having for purpose:

(i). the issue of new Class B Non-Voting MRPS by the Company or the conversion of Class B Non-Voting MRPS into Ordinary Shares of the Company;

(ii). the decrease of the share capital of the Company;

(iii). the determination and change of the rights attached to the Class B Non-Voting MRPS, included but not limited to, the right related to the preferred dividends;

(iv) the conversion of all or some of the Class B Non-Voting MRPS into Ordinary Shares;

(v). the change of the corporate object of the Company;

(vi). the dissolution of the Company;

(vii). the issuance of convertible bonds (i.e., issued without a public offering);

(viii). the change of the corporate form or of the nationality of the Company.

6.4. When, at any time during the life of the Company, its Shares are held by more than one single Shareholder, all the Class B Non-Voting MRPS shall automatically and immediately be converted into (i) Ordinary Shares and/or into (ii) Shares having the same features than the Class B Non-Voting MRPS but having voting right, at the election of the Holder of the Class B Non-Voting MRPS. In such a case, the Company's Shares register should be updated to reflect the automatic conversion as soon as practicable, and the Articles modified during the next Shareholders' meeting to be convened following the automatic conversion.

6.5. Shares are freely transferable among Shareholders.

The transfer of Shares (inter vivos) to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company, including at least a majority of three quarters of the Class B Non-Voting MRPS. A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. No Shareholder shall transfer any Share, the Company shall not register any transfer of any Share and the Shareholders shall procure that no transfer of any Share is registered by the Board of Managers, unless the transferring Shareholder concurrently with the transfer of such a Share transfers the same percentage of each other class of Shares. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.6. A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Art. 7. Redemption.

7.1. The Company may redeem its own Ordinary Shares within the limits set forth by the Law.

7.2. The Class B Non-Voting MRPS issued by the Company are mandatory redeemable shares pursuant to the following terms and conditions:

All or some of the Class B Non-Voting MRPS shall be redeemed upon the discretionary decision of the Company or of the Class B Non-Voting MRPS Holder, and at the latest, all the Class B Non-Voting MRPS shall be redeemed on the tenth (10th) anniversary of the issue date of the Class B Non-Voting MRPS (hereafter the "Maturity Date").

7.3. The redemption of the Class B Non-Voting MRPS it can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Law, and to the extent that (a) the Company is not insolvent or will not be insolvent after making such payment, (b) the repurchase will not have the effect of reducing the aggregate net assets below the subscribed share capital plus the reserves which may not be distributed, and (c) the Company has sufficient sums available for distribution

in accordance with the Law for such repurchase, corresponding to the profits at the end of the last financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves (including the Class B Non-Voting MRPS Premium Account but excluding the Ordinary Premium Account) less any losses carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles (hereafter the “Available Sums”).

7.4. The Class B Non-Voting MRPS Holder of a redeemed Class B Non-Voting MRPS is entitled to receive a payment in cash or in-kind, for each redeemed Class B Non-Voting MRPS (hereafter the “Redemption Price”), equal to:

- (i). the nominal value, or, in the absence thereof, the par value of each of its redeemed Class B Non-Voting MRPS; and
- (ii). any and all accrued but unpaid Class B Preferential Dividend (as defined in article 19.2 of the Articles), as the case may be, that the Class B Non-Voting MRPS Holder, as the case may be, is/are entitled to receive at the time of the redemption; and
- (iii). an amount corresponding to the balance of the Class B Non-Voting MRPS Premium Account, as the case may be, divided by the number of outstanding Class B Non-Voting MRPS, as the case may be, prior to the redemption multiplied by the number of Class B Non-Voting MRPS being redeemed.

7.5. However, on the Maturity Date, if the Available Sums are insufficient for the Company to redeem all the Class B Non-Voting MRPS, the redemption of all the Class B Non-Voting MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on Maturity Date (hereafter the “Redemption Price at Maturity”).

In this case, the Company shall pay to the Class B Non-Voting MRPS Holder only a portion of the Redemption Price at Maturity up to the amount of the Available Sums on the Maturity Date; the remaining part of the Redemption Price at Maturity will be paid in one or several instalments as soon as the Company will have sufficient Available Sums for this purpose. For the avoidance of doubt, and in case of dividend payment, the right to the payment of an indemnity having the same legal characteristics as the Preferential Dividend shall apply on the portion of Class B Non-Voting MRPS that have not been repaid after the Maturity Date until their full repayment.

7.6 The redemption of all or some of the Class B Non-Voting MRPS shall always be made with a view of having the redeemed Class B Non-Voting MRPS cancelled. As a consequence, the Board of Managers is not authorised to resell the repurchased Class B Non-Voting MRPS to a Shareholder or a third party. The cancellation shall take the form of a capital decrease (for an amount equal to the aggregate nominal value of the redeemed Class B Non-Voting MRPS). Until cancellation, the redeemed Class B Non-Voting MRPS are still existing but are all owned by the Company and the voting and financial rights attached thereto are suspended.

7.7 For the purpose of calculating the Redemption Price, the Board of Managers shall draw up interim accounts consisting in an interim balance sheet and an interim profit and loss account.

Chapter III. Management

Art. 8. General.

8.1 The Company shall be managed by a board of managers (the “Board of Managers”) composed of at least two (2) members (each, a “Manager”) possibly divided into one or more A Manager(s) and one or more B Manager(s), who need not to be Shareholders. The decisions of the Board of Managers shall be taken collectively.

8.2 The Managers shall be appointed by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with Articles 15 to 17.

8.3 The Managers shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible.

8.4 A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

8.5 In the event of as the case may be one or more vacancy(ies) on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Manager(s) must appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

8.6 The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

Art. 9. Procedures of Meetings.

9.1 The Board of Managers may choose from among its members a chairman and a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the Shareholders.

9.2 The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or the company secretary at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), email, telegram, telex or fax to the Managers sufficiently in advance of each meeting of the Board of Managers. This notice may be waived by the consent in writing, by fax, telegram, email or letter of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting

of the Board of Managers, each Manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Managers at such meeting.

9.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, email, telegram or telex another Manager as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, email, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.4 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

9.5 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers, with at least one A Manager and one B Manager being present or represented if some have been appointed.

9.6 Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. The vote of the chairman of the Board of Managers shall prevail in the case of equality of votes.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Managers.

10.1. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Managers present or represented.

10.2. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Manager present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies of extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the meeting, by the company secretary or by two Managers, including at least one A Manager and one B Manager if some have been appointed.

Art. 11. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 12. Delegation.

12.1. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed), may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2. Any two Members, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed), will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Binding signature. The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed) or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Managers, including at least one A Manager and one B Manager (if some have been appointed).

Art. 14. Liability of the Managers.

14.1. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.

14.2. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. General meetings of shareholder(s)

Art. 15. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

15.1 The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders.

15.2 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

15.3 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. Holding of General Meetings.

16.1 General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers or by any Manager. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

16.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

16.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

16.4. Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the Ordinary Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the Non-Voting MRPS Holder.

Art. 17. Quorum and majorities.

17.1 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Ordinary Shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Ordinary Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

17.2 Except otherwise provided by the Articles, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. If the decision deals with a subject matter where the Class B Non-Voting MRPS Holder is entitled to vote pursuant to article 6.3 of the Articles, the decision must fulfill the conditions of quorum and majority laid down with respect of each class of Shares.

17.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. Business year - Appropriation of profits

Art. 18. Financial year.

18.1 The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year.

18.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

18.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of Profits.

19.1. The Legal Reserve From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

19.2. The Preferential Dividend of the MRPS

Further to the allocation to the legal reserve, the Class B Non-Voting MRPS Holder shall have the following right of payment:

a right of payment of (i) a preferential, cumulative and refundable dividend equal to one per cent (1%) of the nominal value (including the value of the Class B Non-Voting MRPS Premium Account) or, in the absence thereof, the par value of each Class B Non-Voting MRPS (hereafter the "Class B Fixed Preferential Dividend") and of (ii) a preferential, cumulative and refundable dividend (hereafter the "Second Preferential Dividend" and, together with the Class B Fixed Preferential Dividend, the "Class B Preferential Dividend") equal to the difference between the portion of any income generated on the shareholder's loan granted by the Company to its wholly owned subsidiary or to any other subsidiary of the Company (including interest income and latent capital gains) or on any other temporary replacement asset that are financed or deemed to be financed by the Class B Non-Voting MRPS and/or the Class B Fixed Preferential Dividend, less an arm's length remuneration; i.e., arm's length remuneration means the remuneration determined in a transfer pricing report prepared by an independent advisor and confirmed in an advance pricing agreement granted by the Luxembourg direct tax authorities (Administration des contributions directes).

Such Class B Preferential Dividend is cumulative and refundable, which means that the Class B Non-Voting MRPS Holder shall, during posterior financial years, recover the Class B Preferential Dividend that he/she/it has not received during the foregoing financial years during which there was no realized nor distributed profit.

Therefore, should the result of a financial year not permit to fully pay the Class B Preferential Dividend or should the Shareholders' general meeting decide not to pay a dividend despite the existence of sufficient profits, the unpaid fraction of the Class B Preferential Dividend of a certain year shall be paid during subsequent years, without prejudice of other

rights reserved to the Class B Non-Voting MRPS Holder in this case. The recovery of the Class B Preferential Dividend is not limited in time.

The Class B Non-Voting MRPS Holder shall recover their voting rights if despite, sufficient profits, their Class B Preferential Dividend is not declared and paid during two successive financial years.

For the avoidance of doubt, the Class B Non-Voting MRPS do not give right to any remaining Available Sums (including, for the avoidance of doubt, the Ordinary Premium Account but excluding the MRPS Premium Account which is available only for repayment to the Class B Non-Voting MRPS Holders) being exclusively reserved to the Ordinary Shares.

19.3. The distribution of the balance of the Company's net profit

Further to the allocation of the Class B Preferential Dividend, the balance of the Company's net profit may be distributed to the Ordinary Shareholder(s) in proportion of its/their shareholding(s) in the Company.

Art. 20. Distributions.

20.1. Distribution of annual dividends

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law and with article 19 of the Articles.

20.2. Distribution of interim dividends

Interim dividends may be distributed, at any time, subject to the rules of allocation among the Class B Non-Voting MRPS Holder and the Ordinary Shareholder laid down by article 19 of the Articles, under the following conditions:

- (i). an interim statement of accounts or an inventory or report is established by the Board of Managers of the Company;
- (ii). this interim statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves (including share premiums) but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii). the decision to pay interim dividends is taken by the Board of Managers of the Company;
- (iv). assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v). should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the excess amount paid to the Shareholders shall be considered as an interim payment on the next dividend to the extent the Shareholders received such excess amount in good faith.

20.3. Distributions out of reserves and/or profits carried forward

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried forward and/or realized since the last financial year for which the annual accounts have been approved and to the extent such distribution is made in compliance with the rules applicable to the appropriation of profits in article 18 of the Articles. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

20.4. Distributions in kind

The Board of Managers may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Board of Managers will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 22. Liquidation.

22.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 17.

22.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

22.3. After provisions for, or payment of, all third party debts and liabilities of the Company, the Class B Non-Voting MRPS Holder is entitled to a preferential right of the payment, for each Class B Non-Voting MRPS, of:

- (i) the nominal value, or, in the absence thereof, the par value of each of its Class B Non-Voting MRPS;

(ii) any and all accrued but unpaid Class B Preferential Dividend, as the case may be; and

(iii) an amount corresponding to the balance of the Class B Non-Voting MRPS Premium Account divided by the number of outstanding Class B Non-Voting MRPS, as the case may be.

22.4. After provisions for, or payment of, all debts and liabilities of the Company and after provision for, or payment of, any amount due to the Class B Non-Voting MRPS Holder under this article 22, the surplus will be paid to the Ordinary Shareholders and in proportion to the number of Ordinary Shares held in the Company.

22.5. The Class B Non-Voting MRPS Holder shall, in any case, be paid prior to the Ordinary Shareholders.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 23. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxy holder of the entity appearing, who is known to the notary by his/her Surname, Christian name, civil status and residence, he/she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre mars,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand - Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU

Fresco Holdings S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée au capital social de 100.000 EUR (cent mille euros) constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 190.481;

Ici représentée par Monsieur David Remy, employée privée ayant son adresse professionnelle au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'entité comparante, au travers de son représentant a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

I. L'entité comparante est l'associé unique de la société luxembourgeoise à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Fresco Investments» S.à r.l. ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, au capital social de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 191.408 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand -Duché de Luxembourg le 15 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 novembre 2014, numéro 3524, page 169122.

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune, entièrement libérées.

III. L'Associé Unique comparant, au travers de son représentant a requis du notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique A DECIDE de CREER une classe B de parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote (ci-après les «PSPORs sans droit de vote de Classe B») à laquelle une prime d'émission (ci - après le «Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B») pourra être attachée, donnant droit aux détenteurs respectifs aux droits financiers spécifiques, dont les termes et conditions sont définis dans les statuts coordonnés de la Société, et plus précisément dans la cinquième résolution ci - dessous.

Deuxième résolution

L'associé unique A DECIDE d'AUGMENTER le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 137.500 EUR (cent trente sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à un montant de 150.000 EUR (cent cinquante mille euros) par la création et l'émission de:

(i) 87.500 (quatre-vingt sept mille cinq cents) nouvelles Parts Sociales Ordinaires (telles que définies dans les statuts coordonnés de la Société, suite à la cinquième résolution ci - dessous) d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune, avec le paiement de la prime d'émission y relative sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires (tel que défini ci-après dans les statuts coordonnés de la Société, suite à la cinquième résolution ci - dessous) dont le montant total s'élève à 1.900.000 EUR (un million neuf cent mille euros) et dont un montant total de 15.000 EUR (quinze mille euros) sera alloué à la réserve légale de la Société; et

(ii) 50.000 (cinquante mille) nouvelles PSPORs sans droit de vote de Classe B d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune, avec le paiement de la prime d'émission y relative sur le Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B dont le montant total s'élève à EUR 776.800.319,56 (sept cents soixante-seize million huit cent mille trois cents dix-neuf euros cinquante-six cents).

Souscription - Libération

i) A ce sujet, Fresco Holdings S.à r.l., précitée, par son représentant, A DECLARE SOUSCRIRE:

- les 87.500 (quatre-vingt sept mille cinq cents) nouvelles Parts Sociales Ordinaires et PROCEDER à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement de la prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et à l'allocation à la réserve légale, toutes étant intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire comme suit: (i) un montant de 87.500 EUR (quatre-vingt sept mille cinq cents euros) au capital social de la Société relatif à l'émission des 87.500 (quatre-vingt sept mille cinq cents) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune; et (ii) un montant de 1.900.000 EUR (un million neuf cent mille euros) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, dont la somme de 15.000 EUR (quinze mille euros) a été allouée directement à la réserve légale de la Société;

- les 50.000 (cinquante mille) nouvelles PSPORs sans droit de vote de Classe B et PROCEDER à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement de la prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B, toutes étant intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire comme suit: (i) un montant de 50.000 EUR (cinquante mille euros) au capital social de la Société relatif à l'émission des 50.000 (cinquante mille) nouvelles PSPORs sans droit de vote de Classe B d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune; et (ii) un montant de 776.800.319,56 EUR (sept cents soixante-seize million huit cent mille trois cents dix-neuf euros cinquante-six cents) au Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B de la Société.

ii) Toutes les nouvelles Parts Sociales Ordinaires et les nouvelles PSPORs sans droit de vote de Classe B ont été intégralement libérées pour un montant de 137.500 EUR (cent trente sept mille cinq cents euros) ainsi que la prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et sur le Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 778.700.319,56 EUR (sept cents soixante-dix-huit million sept cent mille trois cents dix-neuf euros cinquante-six cents). Preuve de ce qui précède a été donnée à la Société.

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société ci-avant documenté, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total des Parts Sociales Ordinaires	Prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires (EUR)	Nombre total de PSPORs sans droit de vote de Classe B	Prime d'émission attachée aux PSPORs sans droit de vote de Classe B (EUR)	Capital social (EUR)
Fresco Holdings S.ar.l.	100.000	1.900.000	50.000	776.800.319,56	150.000
TOTAL:	100.000	1.900.000	50.000	776.800.319,56	150.000

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède et afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'associé unique A DECIDE de MODIFIER l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« 5.1. Le capital social est fixé à 150.000 EUR (cent cinquante mille euros), représenté par:

(i) 100.000 (cent mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires»); chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après repris individuellement comme une «Associé Ordinaire»; et

(ii) 50.000 (cinquante mille) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote de classe B d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune (ci-après les «PSPORs sans droit de vote de Classe B»);

les Parts Sociales Ordinaires et les PSPORs sans droit de vote de Classe B sont ensemble repris ci-après comme les «Parts Sociales»; chaque détenteur d'une PSPOR sans droit de vote de Classe B est ci-après repris individuellement comme une «Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B»; les Associés PSPOR sans droit de vote de Classe B ensemble avec les Associés Ordinaires sont ensemble repris ci-après comme les «Associés».

Quatrième résolution

L'associé unique A DECIDE de:

- (i) définir le concept de Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et de Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B et en conséquence de modifier l'article 5 des Statuts;
- (ii) définir les droits attachés aux Parts Sociales Ordinaires et aux PSPORs sans droit de vote de Classe B;
- (iii) modifier les conditions et modalité de distribution.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède et afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'associé unique A DECIDE de RE-FONDRE intégralement les Statuts comme suit et A REQUIS du notaire soussigné, d'acter les modifications suivantes et l'entière refonte des Statuts: «

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, dénomination sociale. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Fresco Investments S.à r.l.», qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés délibérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

2.2. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est (i) la détention de participations, quelle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).

3.3. D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.4. En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi luxembourgeoise.

3.5. La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés.

3.6. La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à 150.000 EUR (cent cinquante mille euros), représenté par:

(i) 100.000 (cent mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires»); chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après repris individuellement comme une «Associé Ordinaire»; et

(ii) 50.000 (cinquante mille) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables sans droit de vote de classe B d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune (ci-après les «PSPORs sans droit de vote de Classe B»);

les Parts Sociales Ordinaires et les PSPORs sans droit de vote de Classe B sont ensemble repris ci-après comme les «Parts Sociales»; chaque détenteur d'une PSPOR sans droit de vote de Classe B est ci-après repris individuellement comme un «Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B»; les Associés PSPOR sans droit de vote de Classe B ensemble avec les Associés Ordinaires sont ensemble repris ci-après comme les «Associés».

5.2 Toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires sera enregistrée sur un compte de prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires (ci-après «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires»), et la Société enregistrera sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les Parts Sociales Ordinaires, tout apport additionnel de capital apporté par les Associés Ordinaires à la Société et tout montant alloué à ce Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts. Tout montant enregistré sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires (à moins qu'il ne soit totalement ou partiellement alloué à la réserve légale) constituera une somme disponible à la distribution de dividendes ou de toute autre forme de distribution sur les Parts sociales Ordinaires. Le montant disponible enregistré sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires pourra être utilisé pour procéder à des distributions ou être remboursé à tout moment sur décision du Conseil de Gérance ou des Associés, tel que détaillé à l'article 19.

5.3 Toute prime d'émission payée sur les PSPORs sans droit de vote de Classe B sera enregistrée sur un compte de prime d'émission des PSPORs sans droit de vote de Classe B (ci-après «Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B»), et la Société enregistrera sur ce compte, le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les PSPORs sans droit de vote de Classe B, tout apport additionnel de capital apporté par l'Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B à la Société et tout montant alloué à ce Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B conformément aux Statuts. Tout montant enregistré sur le Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B pourra être remboursé à tout moment sur décision du Conseil de Gérance. Pour éviter tout doute, le Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B est exclusivement réservé aux Associés PSPOR sans droit de vote de Classe B.

5.4 Les Parts Sociales Ordinaires pourront être émises ou annulées à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée des Associés Ordinaires adoptée à la majorité en nombre des Associés Ordinaires représentant les trois quarts des Parts Sociales Ordinaires de la Société.

5.5 Les PSPORs sans droit de vote de Classe B pourront être émises ou annulées à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée des Associés Ordinaires adoptée à la majorité en nombre des Associés Ordinaires représentant les trois quarts du capital social de la Société, en ce compris au moins une majorité en nombre des Associés PSPOR sans droit de vote de Classe B représentant les trois quarts des PSPORs sans droit de vote de Classe B.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société.

6.2 Chaque Part Sociale Ordinaire confère un droit de vote identique et chaque Associé Ordinaire dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation. La Société peut uniquement émettre des Parts Sociales Ordinaires ayant un droit de vote égal.

6.3 Par exception, lorsque et uniquement lorsque toutes les Parts Sociales émises par la Société sont détenues par un seul Associé, la Société pourra décider d'émettre des PSPORs sans droit de vote de Classe B ou convertir des Parts Sociales Ordinaires en PSPORs sans droit de vote de Classe B. Ces PSPORs sans droit de vote de Classe B ne disposeront pas de droit de vote et ne seront jamais pris en compte dans le calcul de la majorité ou du quorum requis, sauf pour les résolutions ayant l'objet suivant:

(i) l'émission de nouvelles PSPORs sans droit de vote de Classe B par la Société ou la conversion de PSPORs sans droit de vote de Classe B en Parts Sociales Ordinaires de la Société;

(ii) la réduction du capital social de la Société;

(iii) la détermination et le changement des droits attachés aux PSPORs sans droit de vote de Classe B, en ce compris, sans y être limité, le droit relatif aux dividendes préférentiels;

(iv) la conversion de tout ou partie des PSPORs sans droit de vote de Classe B en Parts Sociales Ordinaires;

(v) la modification de l'objet social de la Société,

(vi) la dissolution de la Société;

- (vii) l'émission d'obligations convertibles (c'est-à-dire émises sans offre publique);
- (viii) le changement de la forme ou de la nationalité de la Société.

6.4 Lorsque, à tout moment lors de l'existence de le Société, ses Parts Sociales sont détenues par plus d'un Associé, toutes les PSPORs sans droit de vote de Classe B seront automatiquement et immédiatement converties en (i) Parts Sociales Ordinaires et/ou (ii) Parts Sociales ayant les mêmes caractéristiques que les PSPORs sans droit de vote de Classe B sauf qu'elles auront un droit de vote, au choix de l'Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B. Dans un tel cas, le registre des Parts Sociales de la Société sera mis à jour afin de refléter la conversion automatique aussi vite que possible et les Statuts modifiés lors de la prochaine assemblée des Associés devant être convoquée suite à la conversion automatique.

6.5 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre les associés.

La cession de Parts Sociales (inter vivos) à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société, en ce compris au moins une majorité des trois quarts des PSPORs sans droit de vote de Classe B. Une cession de Part Sociale ne liera la Société ou un tiers que suite à la notification à, ou l'acceptation par, la Société conformément à l'article 1690 du code civil. Aucun Associé ne cédera une quelconque Part Sociale, la Société n'inscrira pas une cession d'une quelconque Part Sociale et les Associés n'obtiendront qu'aucune cession ne soit inscrite par le Conseil de Gérance, à moins que l'Associé cédant simultanément avec la cession d'une quelconque Part Sociale ne transfère le même pourcentage de chaque autre classe de Parts Sociales. Pour tout autres choses, référence est faite aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Un registre des Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

Art. 7. Rachat.

7.1 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la loi.

7.2 Les PSPORs sans droit de vote de Classe B émises par la Société sont des parts sociales obligatoirement rachetables en vertu des termes et conditions qui suivent:

Tout ou partie des PSPORs sans droit de vote de Classe B pourront être rachetées sur décision discrétionnaire de la Société ou des Associés PSPOR sans droit de vote de Classe B, et au plus tard, toutes les PSPORs sans droit de vote de Classe B seront rachetées au dixième (10^{ème}) anniversaire de la date d'émission des PSPORs sans droit de vote de Classe B (ci-après la «Date d'Echéance»).

7.3 Le rachat des PSPORs sans droit de vote de Classe B ne peut être fait qu'en utilisant des sommes disponibles à la distribution conformément à la Loi, et dans la mesure où (a) la Société n'est pas insolvable ou ne deviendra insolvable après un tel paiement, (b) le rachat n'aura pas pour effet de réduire le total des actifs nets sous le montant du capital social souscrit augmenté des réserves qui ne peuvent être distribuées, et (c) la Société dispose de sommes suffisantes à distribuer conformément à la Loi pour ce rachat, correspondant aux bénéfices à la fin du dernier exercice social augmenté de tous les bénéfices reportés et de tout montant tiré des réserves (en ce compris le Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B mais à l'exclusion du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires), déduction faite des pertes reportées et des sommes placées en réserve conformément à la Loi ou aux Statuts (ci-après les «Sommes Disponibles»).

7.4 L'Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B d'une PSPOR sans droit de vote de Classe B rachetée a le droit de recevoir un paiement en numéraire ou en nature, pour chaque PSPOR sans droit de vote de Classe B rachetée (ci - après le «Prix de Rachat»), égal à:

- (i) la valeur nominale, ou, à défaut, la valeur comptable de chacune de ses PSPORs sans droit de vote de Classe B rachetées;
- (ii) tout le Dividende Préférentiel de Classe B (tel que défini à l'article 19.2 des Statuts) couru mais non-payé, le cas échéant, que l'Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B est de recevoir au moment du rachat; et
- (iii) un montant correspondant au solde du Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B, le cas échéant, réparti entre le nombre de PSPOR sans droit de vote de Classe B émises, le cas échéant, avant le rachat multiplié par le nombre de PSPOR sans droit de vote de Classe B rachetées.

7.5 Toutefois, à la Date d'Echéance, si les Sommes Disponibles sont insuffisantes pour permettre à la Société de racheter toutes les PSPORs sans droit de vote de Classe B, le rachat de toutes les PSPORs sans droit de vote de Classe B ne sera pas entravé; cette insuffisance implique seulement le report du paiement du Prix de Rachat dû à la Date d'Echéance (ci-après le «Prix de Rachat à l'Echéance»).

Dans ce cas, la Société paiera à l'Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B seulement une partie du Prix de Rachat à l'Echéance à concurrence du montant des Sommes Disponibles à la Date d'Echéance; le solde du Prix de Rachat à l'Echéance sera payé en un ou plusieurs versements dès que la Société aura des Sommes Disponibles suffisantes à cette fin. Pour éviter tout doute, et en cas de paiement de dividende, le droit au paiement d'une indemnité ayant les mêmes caractéristiques que le Dividende Préférentiel s'appliquera sur la portion des PSPORs sans droit de vote de Classe B qui n'ont pas été remboursés après la Date d'Echéance, et ce jusqu'à leur complet remboursement.

7.6 Le rachat de tout ou partie des PSPORs sans droit de vote de Classe B sera toujours effectué en vue d'avoir les PSPORs sans droit de vote de Classe B rachetées, annulées. En conséquence, le conseil de Gérance n'est pas autorisé à revendre les PSPORs sans droit de vote de Classe B rachetées à un Associé ou à un tiers. L'annulation prendra la forme d'une réduction de capital (pour un montant égal à la valeur nominale totale des PSPORs sans droit de vote de Classe B rachetées). Jusqu'à l'annulation, les PSPORs sans droit de vote de Classe B rachetées restent existantes mais sont toutes détenues par la Société et les droits financiers et de vote y attachés sont suspendus.

7.7 En vue du calcul du Prix de Rachat, le Conseil de Gérance préparera des Comptes Intérimaires se composant d'un bilan intérimaire et de comptes de résultats intérimaires.

Chapitre III. Gérance

Art. 8. Général.

8.1. La Société est gérée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé d'au moins deux (2) membres (chacun, un «Gérant») pouvant être divisé en un ou plusieurs Gérant(s) A et un ou plusieurs Gérant(s) B, qui ne sont pas nécessairement Associés. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises collectivement.

8.2. Les Gérants seront nommés par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée en conformité avec les Articles 15 à 17.

8.3. Les Gérants sont nommés pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles.

8.4. Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

8.5. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

8.6. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Art. 9. Modalités procédurales.

9.1. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

9.2. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant ou du secrétaire au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou porteur), par e-mail, par télégramme, par télex ou par fax aux Gérants suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance. Cette convocation peut être abandonnée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, par télégramme, par e-mail ou par lettre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans un emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait de façon à ce que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de toute réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.3. Tout Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipements pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par e-mail, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.4. Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Gérants. Une telle approbation pourra être donnée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés.

9.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, avec au moins un Gérant A et un Gérant B présents ou représentés si certains ont été nommés.

9.6. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.

10.1. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés.

10.2. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-

verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président de la réunion, par le secrétaire ou par deux Gérants, comprenant un Gérant A et un Gérant B si certains ont été nommés.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation.

12.1. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B (si certains ont été nommés), peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2. Deux Membres, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B (si certains ont été nommés), déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B (si certains ont été nommés), ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants, comprenant au moins un Gérant A et un Gérant B (si certains ont été nommés).

Art. 14. Responsabilité des Gérants.

14.1. Tout Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

14.2. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associé ou créancier et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une court le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une court n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

Chapitre IV. Assemblée général des associés

Art. 15. Pouvoirs des l'Assemblée Général des Associé(s) - votes.

15.1. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés.

15.2. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

15.3. En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

Art. 16. Tenue des Assemblées Générales.

16.1. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus que cinquante pour cent du capital social de la Société le requièrent.

16.2. La tenue des assemblées générale n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associés reçoit le texte précis des résolutions ou décision à adopter et donne son vote par écrit.

16.3. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

Art. 17. Quorum et majorités.

17.1 Les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés Ordinaires détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation écrite, les Associés Ordinaires sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont adoptées à la majorité des suffrages, quelle que soit la portion du capital social représenté.

17.2 Sauf dispositions contraires dans les Statuts, les résolutions modifiant les Statuts ou décidant de dissoudre ou de mettre en liquidation la Société ne pourront être adoptées qu'à la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Si cette décision traite d'un sujet pour lequel l'Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B a le droit de voter en vertu de l'article 6.3 des Statuts, la décision doit remplir les conditions de quorum et de majorité applicables pour chaque classe de Parts Sociales.

17.3. Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements des ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

Chapitre V. Exercice social - Affectation des bénéfices

Art. 18. Exercice social.

18.1. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

18.2. À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

18.3. Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

19.1. La réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

19.2 Le Dividende Préférentiel sur les PSPORs sans droit de vote de Classe B

Outre l'allocation à la réserve légale, l'Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B aura le droit de paiement suivant:

un droit de paiement (i) d'un dividende préférentiel, cumulatif et remboursable égal à un pour cent (1%) de la valeur nominale (en ce compris la valeur du Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B) ou, en cas de défaut, la valeur comptable de chaque PSPOR sans droit de vote de Classe B (ci-après le «Dividende Préférentiel Fixe de Classe B») et (ii) d'un dividende préférentiel, cumulatif et remboursable (ci-après le «Deuxième Dividende Préférentiel») et, ensemble avec le Dividende Préférentiel Fixe de Classe B, le «Dividende Préférentiel de Classe B») égal à la différence entre la partie de tout revenu généré par le prêt d'associé octroyé par la Société à sa filiale entièrement détenue ou à tout autre filiale de la Société (en ce compris le revenu d'intérêts et les plus-values latentes) ou sur tout autre bien de remplacement temporaire qui est financé ou considéré comme financé par les PSPORs sans droit de vote de Classe B et/ou le Dividende Préférentiel Fixe de Classe B, déduction faite d'une rémunération aux conditions de marché; une rémunération aux conditions de marché signifie une rémunération telle que déterminé dans un rapport de prix des transferts préparé par un conseiller indépendant et confirmé dans une décision anticipée octroyé par l'administration luxembourgeoise des contributions directes.

Ce Droit Préférentiel de Classe B est cumulatif et remboursable, ce qui signifie que l'Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B, pourra, lors des exercices fiscaux suivants, recouvrer le Droit Préférentiel de Classe B qu'il n'a pas reçu lors des précédents exercices sociaux durant lesquels il n'y avait eu ni bénéfice réalisé ni distribué.

C'est la raison pour laquelle lorsque le résultat d'un exercice social ne permet pas de payer entièrement le Dividende Préférentiel de Classe B ou l'assemblée générale des Associés décide de ne pas payer un dividende malgré l'existence de bénéfices suffisants, la partie impayée du Dividende Préférentiel de Classe B d'une certaine année sera payée durant les exercices suivants, sans préjudice d'autres droits réservés à l'Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B dans ce cas. Le recouvrement du Dividende Préférentiel de Classe B n'est pas limité dans le temps.

L'Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B retrouvera ses droits de vote si malgré des bénéfices suffisants, son Dividende Préférentiel de Classe B n'est pas déclaré et payé durant deux autres exercices sociaux successifs.

Pour éviter tout doute, les PSPORs sans droit de vote de Classe B ne donnent pas droit aux Sommes Disponibles (en ce compris, pour éviter tout doute, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires mais excluant le Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B qui est disponible uniquement pour le remboursement aux Associés PSPOR sans droit de vote de Classe B) étant exclusivement réservées aux Parts Sociales Ordinaires.

19.3 La distribution du solde du bénéfice net de la Société

Outre l'allocation du Dividende Préférentiel de Classe B, le solde du bénéfice net de la Société pourra être distribué à l'Associé Ordinaire en proportion de sa participation dans la Société.

Art. 20. Distributions.

20.1. Distribution de dividendes annuels

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés en conformité avec la Loi, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel en conformité avec la Loi et l'article 19 des Statuts.

20.2. Distribution de dividendes intérimaires

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment, sous réserve des règles d'allocation entre l'Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B et l'Associé Ordinaire prévues à l'article 19 des Statuts, sous les conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires ou un inventaire ou rapport est établi par le Conseil de Gérance de la Société;

(ii) ces comptes intérimaires, cet inventaire ou rapport démontrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) sont disponibles à la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et réserves

distribuables (en ce compris les primes d'émission) mais diminué des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve légale;

(iii) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par le Conseil de Gérance de la Société;

(iv) garantie a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) le montant disponible à la distribution devra, après la clôture de l'exercice social, apparaître comme inférieur au montant distribué comme dividende intérimaire, le surplus payé aux Associés sera considéré comme un dividende intérimaire sur le prochain dividende dans la mesure où les Associés ont reçu cet excédent de bonne foi.

20.3. Distributions prélevées des réserves et/ou de bénéfices reportés

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles à la distribution et/ou des bénéfices reportés tels qu'établis dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduites par une quelconque perte reportée et/ou réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés et dans la mesure où cette distribution est effectuée dans le respect des règles applicables à l'appropriation des bénéfices prévues à l'article 18 des Statuts. Afin d'éviter tout doute, les Associés sont autorisés à distribuer tout ou partie des réserves disponibles à la distribution et/ou des bénéfices reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de bénéfices reportés distribuables.

20.4. Distributions en nature

Le Conseil de Gérance pourra décider, sous réserve du consentement de chaque Associé, de procéder à une distribution en nature au lieu de numéraire. Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faite à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (en ce compris, pour éviter tout doute, toutes restrictions légales et/ou contractuelles), le Conseil de Gérance prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

Chapitre VI. Liquidation

Art. 21. Causes de dissolution. La Société ne doit pas être dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

Art. 22. Liquidation.

22.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'Article 17.

22.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

22.3. Après constitution de provisions pour, ou paiement de, toutes les dettes et passifs de la Société, l'Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B a un droit préférentiel sur le paiement, pour chaque PSPOR sans droit de vote de Classe B, de:

(i) la valeur nominale, ou, à défaut, la valeur comptable de chacune de ses PSPORs sans droit de vote de Classe B rachetées;

(ii) tout Dividende Préférentiel de Classe B couru mais non-payé, le cas échéant; et

(iii) un montant correspondant au solde du Compte de Prime d'Emission des PSPORs sans droit de vote de Classe B réparti entre le nombre de PSPOR sans droit de vote de Classe B émises, le cas échéant.

22.4. Après constitution de provisions pour, ou paiement de, toutes les dettes et passifs de la Société et après constitution de provision pour, ou paiement du montant dû à l'Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B sous cet article 22, l'excédent sera payé aux Associés Ordinaires, et ce, dans la proportion du nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues dans la Société.

22.5. L'Associé PSPOR sans droit de vote de Classe B sera, en tout état de cause, payé avant les Associés Ordinaires.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est alors levée

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate, à la requête de la partie comparante ci-dessus, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, bien connue du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: REMY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/03/2015. Relation: EAC/2015/6932. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30/03/2015.

Référence de publication: 2015048400/960.

(150055413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.905.895,47.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.507.

In the year two thousand fifteen, on the twelfth day of February,
before Maître Marc Loesch, notary professionally residing in Mondorf-les Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder Babcock & Brown European Investments S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies with the number B 109.507, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated 22 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1292 of November 29, 2005.

THERE APPEARED:

B&B MH 3 CO. Limited, a limited liability company having its registered office at 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered within the Register of Companies under number C.36.861 owner of twelve thousand five hundred shares of the Company,

hereby represented by Mr. Frank Stolz-Page, employee, with professional address in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a power of attorney under a private seal given on December 19, 2014.

Such power of attorney, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To change the registered office of the Company;

2 Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the change adopted under item (1) above.

(ii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholder represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting of shareholder, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to move the registered office from its current address 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

Second resolution

The Meeting resolves to amend subsequently the first paragraph of the article 2 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the first resolution, which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the proxyholder of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French texts, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille quinze, le douze février,
par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Babcock & Brown European Investments S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés avec le numéro B 109.507, constituée suivant acte par le notaire Joseph Elvinger en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1292 du 29 novembre 2005.

A COMPARU:

B&B MH 3 CO. Limited, une société constituée sous la loi de Malte, inscrite au Registre de Commerce de Malte sous le numéro C.36.861 et ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, La Vallette, Malte, (l'Associé),
ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 19 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

(i) La présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination de la société;

2 Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter le changement adopté sous le point (1) ci-dessus;

(ii) Resteront également annexées aux présentes, les procurations de l'associé représenté, signée par le(s) mandataire(s) et le notaire soussigné.

(iii) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au, 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de la modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise dans la première résolution, dans ces termes:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 février 2015. GAC/2015/1366. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048173/114.

(150055601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

N1ghtfor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.993,75.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 189.255.

En date du 25 février 2015, L'associé Monsieur Martin Drabs, a cédé 333 parts sociales de Classe B à Venplan S.à r.l. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015048678/10.

(150056043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Micheline Invest S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.372.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 mars 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 27 mars 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour MICHELINE INVEST S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2015048641/22.

(150055210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.